

**Appel à candidature  
pour l'installation  
d'une activité agricole  
sur le site du fournet  
à Saint-André-de-Cubzac**

VERSION 2026

Appel à candidature  
pour l'installation d'une  
activité agricole  
sur le site  
du Fournet

**GRAND  
CUBZAGUAIS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**FERMES  
D'AVENIR**  
GroupesOS

**Appel à candidature  
pour l'installation  
d'une activité agricole  
sur le site du fournet  
à Saint-André-de-Cubzac**

# Sommaire

## **1. PRÉAMBULE ET OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**A. Contexte**

**B. Objectifs**

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

**A. Le territoire**

**a. La Communauté de Communes**

**b. La ZAC Parc d'Aquitaine**

**c. Contexte climatique**

**B. Le terrain du Fournet**

**a. Présentation du terrain**

**b. Description des sols**

**c. Zones humides**

**d. Accès à l'eau**

**e. Infrastructures bâtementaires**

**C. Le cadre juridique**

**D. Calendrier prévisionnel**

**E. Les atouts du projet**

## **3. PROCESSUS DE CANDIDATURE**

**A. Critères de sélection**

**B. Calendrier de recrutement**

## **4. ANNEXES**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
DES CANDIDATURES :**

**VENDREDI 15 MAI 2026**



# 1. PRÉAMBULE ET OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CUBZAGUAIS

## A. Contexte

La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, située en Gironde, est engagée dans le **développement durable** de son territoire et souhaite y intégrer au mieux les dimensions de **production agricole locale et d'approvisionnement alimentaire**. En cohérence avec les orientations de son **Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (SIADD)** et de son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, elle souhaite accompagner le développement d'un projet agricole au sein de la ZAC du Parc d'Aquitaine à Saint André de Cubzac, exemplaire en termes de respect de l'environnement et de la biodiversité.

Dans cette logique, **un terrain de 14 hectares**, le Fournet, y a été identifié pour accueillir une production agricole compatible avec les enjeux écologiques existants.

## B. Objectifs

Les ambitions du Grand Cubzaguais pour ce site sont alignés avec les principaux objectifs du PAT Cubzaguais Nord Gironde, à savoir :

- ⇒ **Axe 1 : Améliorer la capacité alimentaire du territoire en soutenant le développement d'une agriculture nourricière, saine et locale,**
- ⇒ **Axe 2 : Favoriser une alimentation locale, de qualité et accessible à tous, en soutenant les circuits courts, et l'approvisionnement en local et de qualité de la restauration collective,**
- ⇒ **Axe 3 : Animer, communiquer, mettre en réseau.**

Plus spécifiquement pour le site du Fournet, le projet agricole retenu devra non seulement **favoriser le développement d'une agriculture nourricière locale et saine** pour les habitants du territoire, mais également **favoriser la mise en œuvre d'une agriculture reposant sur des pratiques agroécologiques compatibles avec les enjeux écologiques existants sur le site.**



## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### A. Le territoire

#### a. La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, située en Gironde le long de la rive nord de la Dordogne, regroupe **38 000 habitants** répartis sur **16 communes** dont Saint-André-de-Cubzac où se trouve son siège.

Il s'agit d'un territoire dont la population se concentre autour de Saint André de Cubzac, bassin de vie de la communauté de communes. Principalement résidentiel, ce territoire bénéficie néanmoins de grands espaces naturels et agricoles, la présence de la Dordogne lui offrant une identité propre.

L'agriculture y occupe une grande place puisque près de **80% de la surface du territoire est agricole**. Le paysage, longtemps dominé par la viticulture (AOC Bordeaux Supérieur et Côtes de Bourg) à tendance à changer suites à plusieurs campagnes d'arrachage de vignes.

#### b. La ZAC du Parc d'Aquitaine

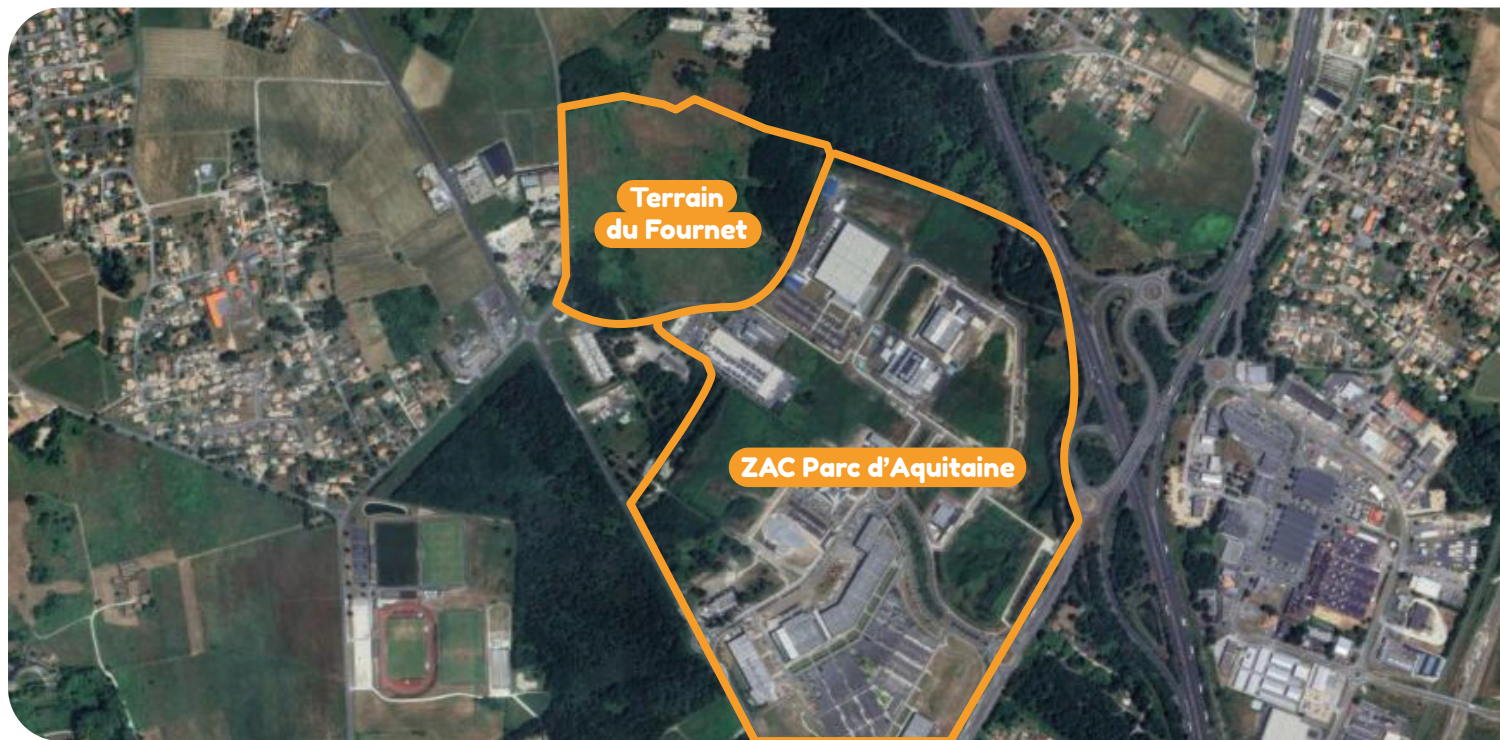
Le terrain du Fournet se situe dans la commune de Saint André de Cubzac et plus précisément, sur la **ZAC du Parc d'Aquitaine**. Située au-dessus des alluvions de la Dordogne, cette ZAC est bien desservie par l'A10, à la **jonction de la RN137 et de la RN10**. Elle a pour vocation le **développement économique du Grand Cubzaguais**, en association avec la ZAC de la Grosse.

### c. Contexte climatique

La région bordelaise connaît un **climat océanique tempéré chaud** avec une pluviométrie bien répartie. Les précipitations annuelles moyennes sont de 800 mm/an. C'est un climat adapté à l'activité agricole mais qui tend à évoluer et à connaître une plus grande fréquence d'évènements extrêmes.

## B. Le terrain du Fournet

### a. Présentation du terrain



Le site choisi pour accueillir une future activité agricole est appelé **Le Fournet**. Il se trouve à la limite nord de la commune de Saint André de Cubzac. De forme **trapézoïdale** et d'un seul tenant, il couvre une surface totale de **14,4 ha** dont un peu plus d'un peu moins de **10 ha** sont **exploitables pour une activité agricole**. À l'Est, le boisement de Brouillat borde la zone.



↑ délimitation des surfaces agricoles exploitables sur le site du Fournet

Il existe une **légère pente (1%)** du sud-est vers le nord-ouest suivant une sorte de vallon. Cela conduit les **eaux pluviales à s'écouler vers le Nord** de la parcelle pour finir dans le fossé longeant la route.

L'accès au site se fait via la D137 à l'ouest. La route de Virsac longe le site à l'ouest et le chemin de Virsac permet un accès à la partie Sud de la zone.

Le site est en friche depuis 8 ans. Les parcelles étaient précédemment dédiées à un **usage agricole** (viticulture, maïsiculture), principalement en monoculture. **La culture de la vigne** était majoritaire (arrachage réalisé en 2019). Il est toujours classé en zone agricole au PLU.

On trouve au voisinage direct de la parcelle des bâtiments d'entreprise ainsi qu'une aire d'accueil des gens du voyage.

### b. Description des sols

Le sol du Fournet est **majoritairement sableux** et repose sur un **plancher argileux**. Cela implique une faible rétention de l'eau et des nutriments mais aussi un engorgement hivernal. On y observe également une **compaction localisée du sol** et de **faibles teneurs en matière organique** dans le sol. Pour finir, de **forts taux de cuivre** ont été détectés, probablement du fait du passé viticole du terrain. L'ensemble des caractéristiques du sol, et notamment la distinction entre deux zones homogènes, est présenté en détail en Annexe 1 : Synthèse des analyses de sol.

### c. Zones humides

L'étude des sols et de la végétation en place a permis d'identifier les contours de **plusieurs zones humides** sur le terrain. Une étude faune, flore habitat va être lancée par la collectivité afin de définir les contours exacts des travaux de restauration et de gestion des zones humides qui seront réalisés par la suite sous sa conduite. L'aménagement envisagé est présenté ci-dessous. La plantation de haies additionnelles dans la parcelle pourra être **accompagné par la Communauté de Communes** si le projet agricole proposé le souhaite :



La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais souhaite, au travers de ces aménagements agro-paysagers, regagner la fonctionnalité de ces milieux et en faire autant d'atouts pour la mise en œuvre d'un projet agroécologique sur le site. Dans ce cadre, les activités agricoles proposées **devront être compatibles avec le maintien des boisements, le reméandrage du ruisseau avec plantation de ripisylve et la restauration des zones humides** (pâturage, arboriculture, apiculture...).

A noté qu'une première haie de 100ml a été plantée sur le site le long du chemin de Virsac entre le transformateur EDF et l'arrière de l'entreprise MADIC.

↑ Localisation des zones à forts enjeux écologiques du site du Fournet

## d. Accès à l'eau

Il n'y a actuellement **pas de forage ni de puits** sur le terrain du Fournet. Un **bureau d'étude en hydrogéologie** a été mandaté pour évaluer l'état des nappes souterraines afin de préconiser un mode d'accès à l'eau pour l'irrigation de cultures maraîchères. Un forage test a ainsi été réalisé, et le débit très faible constaté indique qu'il n'est pas possible de s'appuyer sur l'eau de la nappe pour fournir l'eau sur la parcelle. D'autres solutions ont été étudiées pour irriguer la parcelle, mais se sont révélées peu concluantes.

Ainsi le projet agricole s'installant sur le site devra être **compatible avec le caractère non irrigable de la parcelle**. Cependant, la Communauté de Communes pourra appuyer le ou la porteuse de projet à développer une solution d'apport pour une consommation sobre en eau (abreuvement des animaux ou encore irrigation ponctuelle pour plantation ou fortes chaleurs).

## e. Infrastructures bâtementaires

Il n'existe pas de bâtiment sur le site et tout aménagement proposé par le porteur de projet devra être compatible avec les futurs espaces naturels restaurés et les fonctions écologiques associées.

## C. Le Cadre Juridique

En ce qui concerne le foncier :

- ⇒ Quel que soit le projet proposé, le foncier restera propriété de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais. Un contrat de location adapté sera proposé au porteur ou à la porteuse de projet en fonction de la nature de sa production, afin de sécuriser son installation ;
- ⇒ La collectivité réalisera les travaux de VRD, de clôture et les plantations de haies bocagères en pourtour de parcelle, de zones humides et du cours d'eau. Selon le projet agricole retenu, elle pourra réaliser la plantation d'un réseau de haies à l'intérieur de la parcelle si cela s'avère compatible avec le projet agricole et souhaité par le porteur ou la porteuse de projet.

En ce qui concerne l'activité, il pourra être discuté avec le porteur ou la porteuse de projet, de l'opportunité d'acheter une partie de sa production pour les besoins propres de la collectivité (restauration scolaire...).

## D. Calendrier prévisionnel

En fonction du projet proposé, une installation sur le site pourra intervenir au plus tôt à partir de l'hiver 2026. Le calendrier d'installation pourra être affiné lors des échanges prévus à la troisième étape précisée ci-dessous, dans le calendrier du présent appel.

Le calendrier de réalisation des travaux de restauration n'étant pas encore connu, le projet devra être compatible avec la réalisation de ces derniers, notamment en ce qui concerne la restauration des zones humides en limite des parcelles exploitées.

## Les atouts du projet

- ⇒ **Un projet exemplaire** en matière de cohabitation entre production agricole et préservation d'espaces naturels
- ⇒ **Une localisation en proximité** de Saint André de Cubzac au niveau d'un parc agro-paysager
- ⇒ **Une relation privilégiée avec la Communauté de Communes :**
  - ⇒ Débouchés potentiels
  - ⇒ Aide à l'investissement pour l'aménagement du site

## 3. PROCESSUS DE CANDIDATURE

### A. Critères de sélection

Cet appel à candidatures s'adresse à des personnes souhaitant s'installer comme **chef d'exploitation sur une activité agricole compatible avec les contraintes du site**, et notamment : absence d'irrigation sur la parcelle et absence de bâtiment existant.

Les candidats devront notamment :

- ⇒ Avoir une formation certifiante pour la production agricole envisagée,
- ⇒ Avoir plus d'un an d'expérience sur une ferme dans la production envisagée,
- ⇒ Avoir une connaissance des pratiques écologiques,
- ⇒ Présenter un projet techniquement et économiquement viable.

La Communauté de Communes sera particulièrement sensibles au projet visant :

- ⇒ La production en Agriculture Biologique,
- ⇒ La valorisation via des circuits courts.

Le souhait d'accueillir ou d'interagir sur le site avec le public à termes pourrait être un plus.

**Les exploitants déjà installés, notamment en Haute-Gironde, peuvent déposer une candidature dans le cadre d'un projet d'extension ou de diversification.**

### B. Calendrier

Le processus de candidature se fera en plusieurs étapes, telles que détaillées ci-dessous :

#### Première étape

Il est tout d'abord demandé aux candidats d'envoyer un dossier de candidature par mail, constitué de :

- ⇒ CV
- ⇒ Lettre (1 page max) ou vidéo (2 minutes max) de motivation
- ⇒ Vous pouvez nous partager tout autre document que vous jugerez pertinent pour appuyer votre candidature : lettre de recommandation, références professionnelles, réalisation passée, etc.

Les candidatures se font via le formulaire accessible en ligne : <https://tally.so/r/wbld91>

Un accusé de réception sera envoyé à la réception des candidatures. Celles-ci doivent être envoyées entre le **vendredi 03 avril 2026 et le vendredi 15 mai 2026 à 12h**.

Par ailleurs, un temps d'échange sera organisé en visioconférence afin de présenter le projet, ses ambitions et de répondre aux questions des candidats et candidates.

Il prendra la forme d'un webinaire Teams, prévu pour le jeudi 23 avril de 12h30 à 13h30 accessible à ce lien :

<https://urls.fr/1sHa5p>

## Deuxième étape

Les candidats sélectionnés seront invités à se rendre au Fournet pour une visite de site en présence d'un membre de G3C et de Fermes d'Avenir. La visite aura lieu la semaine du 01 juin. La date précise et l'horaire sera transmise aux candidats retenus à l'issue de cet appel.

Lors de cette visite, les personnes qui le souhaitent pourront venir avec du matériel (bêche, tarière à main) pour apprécier la qualité des sols.

A l'issue de la visite, un **questionnaire d'approfondissement** du projet sera remis aux personnes présentes.

Sur la base de ce questionnaire, les candidats seront ainsi invités à approfondir leur projet et à préparer un dossier de présentation avec les volets suivants :

- ⇒ Organisation envisagée,
- ⇒ Temps de travail,
- ⇒ Estimations technico-économiques,
- ⇒ Répartition des charges,
- ⇒ Méthodes pour atteindre les ambitions du projet.

## Troisième étape

Les candidats auront 4 semaines pour **approfondir leur projet** en réponse au questionnaire, dans l'optique de présenter leur projet devant un comité de sélection. L'envoi par mail de leur travail devra se faire au plus tard 2 semaines avant la restitution orale. **Le jury aura lieu la semaine du 31 août 2026.**

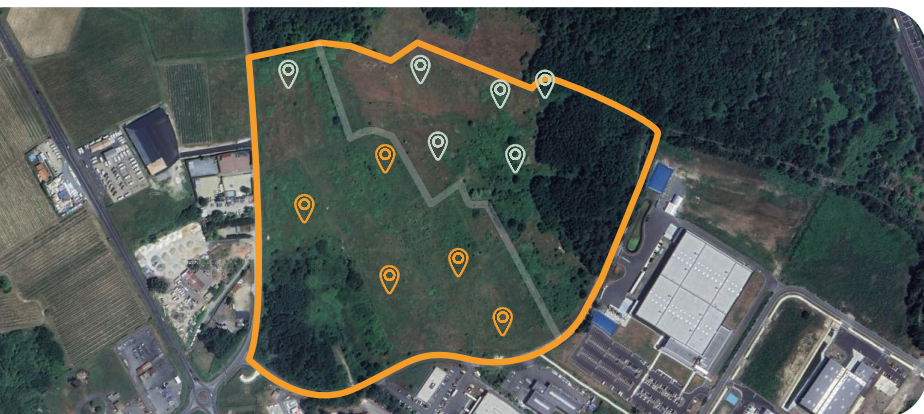
Une attention particulière sera portée sur la capacité du candidat à formuler un projet réaliste et répondant aux objectifs de la Communauté de Communes et une organisation viable à long terme.

### Le récap'

	Du 03 avril au 15 mai 2026		Semaine du 01 juin 2026	Semaine du 31 août 2026
<b>Étape 1 :</b> CV + motivation				
<b>Webinaire</b> de présentation		<b>23 avril</b> 12h30 à 13h30		
<b>Étape 2 :</b> Visite du site				
<b>Étape 3 :</b> Comité de sélection				

## 4. ANNEXES

### A. Annexe 1 : Synthèse des analyses de sol



← Distinction entre les deux zones homogènes sur le site du Fournet

 **Zone A**

 **Zone B**

	Zone A	Zone B
Observations In situ	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Pas ou peu de vie biologique.</li> <li>⇒ Présence de racines sur les 20 premiers centimètres.</li> <li>⇒ La couleur sur les 30 premiers centimètres est homogène avec un aspect friable et la présence de petits agrégats.</li> <li>⇒ Sol compacté localement, notamment au niveau d'ancien chemin ou délimitation de parcelle (passage fréquent d'engin agricole).</li> <li>⇒ 3 horizons de sol très distincts : sableux et foncé sur 50 cm ; éclaircissement jusqu'à 1,10m avec la présence de fer oxydé et réduit, signe d'une hydromorphie ; à partir de 1,20m sol compact, de couleur claire, sûrement dû à la présence d'un plancher argileux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sol compact, difficile à pénétrer à la tarière</li> <li>⇒ Pas ou peu de vie biologique.</li> <li>⇒ Horizon de labour sur 10 cm, grumeleux avec présence de racines ;</li> <li>⇒ Second horizon de 10 à 50cm : plus gros agrégats, sol sableux, de couleur foncée et très humide</li> <li>⇒ De 50 à 70cm : sol orangé et compact</li> <li>⇒ À partir de 70cm : blocs d'agrégats, traces d'hydromorphie</li> <li>⇒ Un plancher potentiellement argileux à partir d'1m20</li> <li>⇒ Partie sud-ouest marécageuse, impossibilité de réaliser un profil de sol car le terrain était trop engorgé</li> </ul>
Granulométrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sol sableux</li> <li>⇒ Perméable et drainant,</li> <li>⇒ Faible battance,</li> <li>⇒ Faible réserve utile en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sol argilo-sableux</li> <li>⇒ Faible battance</li> <li>⇒ Réserve utile en eau correcte</li> </ul>
Caractéristiques physico-chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sol neutre à alcalin (pH de 6,6 à 8,4)</li> <li>⇒ Indisponibilité des oligo-éléments pour les plantes (Zn, Bo, Mg)</li> <li>⇒ Faible réservoir de nutriments</li> <li>⇒ Carence en phosphore et en bore</li> <li>⇒ Quantité d'oligo-éléments correcte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Sol alcalin, pH élevé</li> <li>⇒ Indisponibilité des oligo-éléments pour les plantes</li> <li>⇒ Réservoir de nutriments correct</li> <li>⇒ Carence en phosphore et en bore</li> <li>⇒ Quantité d'oligo-éléments correcte</li> </ul>
Matière organique	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Faible taux de matière organique</li> <li>⇒ Faible besoin en azote, minéralisation rapide de la matière organique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Taux de matière organique moyen</li> <li>⇒ Faible besoin en azote, minéralisation rapide de la matière organique</li> </ul>



↑ Photos des tests bêches : à gauche sol de la zone A, à droite le sol de la zone B (Zone du Fournet, février 2022)

## **B. Annexe 2 : Photos de la parcelle (2022)**





**FERMES  
D'AVENIR**  
GroupesOS